



**COMITE DU JURA**

**COMPTE RENDU DE**

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

**DU 27 FEVRIER 2021**



Boulodrome Régional de BANS / MONT SOUS VAUDREY Siège du Comité départemental 39 FFPJP

## **MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL**

Mesdames, Messieurs,

Après vérification auprès du secrétaire général, 24 clubs sur 29 sont représentés, soit 64 voix sur 71. Le quorum étant largement dépassé. Nous allons pouvoir débiter. Absents : AS Jeanrenaud, Bois d'Amont et les Rousses.

En présence des membres du CD39, je souhaite la bienvenue à tous les présidents et présidentes de clubs, à la commission électorale et aux vérificateurs aux comptes. Bienvenu également aux nouveaux présidents de club élus depuis notre AG 2019, M. Michel FLAGEL à Moirans, M. Patrick DELVAL à Bois d'Amont, M. Cyril VERPILLAT à Pont de Poitte et M. Fabrice BOUTON à Dole Pétanque Club.

Au titre des récipiendaires des distinctions, félicitations à M. Christian VALET, médaille d'or de la CDMJSEA, M. Michel BOURGEON et Michel COULON, médaille d'argent, Mme Stéphanie CHEVANNE médaille de bronze. Sans oublier les destinataires de la lettre de félicitations (Mme Angélique BRIZARD, Jérémy et Romain MENIS).

Enfin et non des moindres, M. Claude AZEMA élu au sein de l'Association des Fédérations Sportives Internationales, structure reconnue par le CIO qui nous fait l'honneur de sa présence.

Je tiens à saluer symboliquement la bienvenue au nouveau club affilié, nommé NEY PETANQUE qui rejoint notre comité départemental. Malheureusement, son représentant M. Michel LIBOZ regrette de ne pas pouvoir être présent. Toute la pétanque jurassienne souhaite une longue vie à ce club déjà bien connu qui souhaite rejoindre le CD39 FFPJP pour entrevoir de nouveaux projets avec l'extension prochaine de leur boulodrome soutenue par les instances locales et départementales.

En raison des conditions sanitaires et du protocole imposé, nous n'avons pas l'honneur d'accueillir un certain nombre de personnalités. Elles sont donc toutes excusées :

M. Clément PERNOT, président du Conseil Départemental du Jura,  
M. Joseph CANTARELLI, Président délégué de la FFPJP,  
M. Patrick EBEL, représentant le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

M. Cyrille BRERO, vice-Président du Conseil Départemental, en charge de la Jeunesse, des Sports et de l'Événementiel,  
M. Robert DUTRONC, Président du Comité Régional BFC et du CD 71  
M. Jean GALLIOZ, Président du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif,  
Mme Michèle DESVIGNES, Présidente de la Ligue BFC Sport Adapté,  
Mme Annie CERIGNAT, Présidente du CD39 Handisport,  
M. Christian MILLET, administrateur du Crédit Agricole,  
M. Philippe GHERARDI, Président élu du Comité de l'Yonne,  
M. Alain VORILLION, Président réélu du Comité de Côte d'Or,  
M. Robert MAUJONNET, Président du Comité de la Nièvre,  
M. Christian BERTHET, Président réélu du Comité de Haute-Saône,  
M. Gwénaél CHEVEAU, Président élu du CD du Territoire de Belfort,  
M. Philippe CATTELET, Président réélu du Comité du Doubs,  
M. Jean RAQUIN, président d'honneur du CD 39 FFPJP,  
M. Olivier ROUSSEAU, Président de l'AS Pétanque Foncine,  
M. Anthony DA SILVA, Président de US Morez, représenté par Mme Catherine GARNIER  
Mme Nadia DA COSTA, Présidente de la Pétanque Orgeletaine, représentée par Mme Colette DA COSTA,  
M. Christian VALET, Président de Pétanque de Mont sous Vaudrey, représenté par Mme Stéphanie CHEVANNE,  
M. Stéphane JARJAT, Président de la Pétanque Clairvalienne,  
M. Thomas DEVAUX, Président du CD Sport Adapté,  
Docteur Davida RAZAFINDRAKOTO, médecin du CD39,  
M. Michel PERRUSSEL, secrétaire général du CD39 FFPJP,  
M. Jean-Pierre CLEMENT, ancien trésorier du CD39 FFPJP,  
M. Maurice LAJEUNE, ancien secrétaire général du CD39 FFPJP,  
M. Laurent LECRU, expert judiciaire de la société SA 2L Expertise,

Néanmoins, nous souhaitons la bienvenue à :

M. Claude AZEMA, Président de la FIPJP,  
M. Jean-Marie MARAUX, Président d'honneur du CD39 FFPJP et trésorier de la FFPJP,  
Mme Alexandra MONNET-FISTEBERG, présidente du district de la Joux,  
M. Guillaume PICARD, référent Handisport du CD39.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite un prompt rétablissement aux dirigeants et aux joueurs malades, hospitalisés ou en convalescence. La

présence de Gilles et Yvette OUTREY est un moment hautement symbolique à la fois pour ce qu'ils ont accompli au sein du CD39 et pour l'épreuve qu'ils viennent de subir. L'assemblée les applaudit très chaleureusement pendant de longues secondes.

Le Comité Départemental a une pensée particulière, et la liste est bien trop longue, à l'attention de tous ceux et celles qui ont nous quittés depuis notre dernière Assemblée Générale 2019. Parmi eux, Jean-Michel ARNOLD, M. et Mme DUCROT, Jean-Charles COUREL, Guy MAZUER, José MARQUES, Yves PILLOT, Jean-Claude YTHIER (président fondateur de la Pétanque du Bas Jura), René MIDEY (dirigeant emblématique du CD90), notre prof Christian MONNOYEUR, Nello DAN, Antoine ROTA, Mme Dominique TRIBUT, notre présidente de la commission féminine Mme Stéphanie ZERBINI, Marcel BOUILLON, ancien Président de la Ligue de Franche-Comté du CD90 et M. Hubert RUIDAVETS.

Pour toutes ces personnes, pour nos proches qui ne sont plus des nôtres, je vous invite à observer quelques instants de recueillement.

Pour cette Assemblée Générale, tous les intervenants prendront la parole avec un micro. Chacun veillera donc à bien écouter et à ne pas parler pendant une intervention.

Je vous rappelle que seuls les présidents ou leurs représentants dûment mandatés sont habilités à s'exprimer.

En l'absence de notre secrétaire général hospitalisé, c'est Emilie MARAUX qui prendra les notes pour la réalisation du compte rendu.

Je n'ai pas reçu de questions diverses mais dans un souci d'ouverture du débat constructif, j'accepterai vos questions relatives aux différents rapports ou propositions du CD39.

Le CD39 a tout fait pour vous recevoir dans les meilleures conditions sanitaires possibles, dans le respect des règles nationales, préfectorales en vigueur. Pour rappel, les ERP de type X sont les euls à pouvoir recevoir une assemblée en présentiel. Tout a été aussi réglé avec la gendarmerie afin d'éviter toute interprétation de ce rassemblement.

Je déclare cette assemblée générale ouverte et je vous propose de délibérer sur l'ordre du jour établi par le CD39.

Paulo DE BASTOS

# ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue
2. Assemblée Générale Extraordinaire (modifications de statuts : art 9)
3. Délibération vente d'une parcelle du boudrome régional.
4. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2019
5. Rapport moral du Président du Comité
6. Rapport du Secrétaire Général
7. Rapport sur les licences et mutations
8. Rapport de la commission des jeunes
9. Bilan financier 2020 et rapport sur la gestion du Boudrome
10. Rapport des vérificateurs aux comptes
11. Elections du Comité Directeur du CD39 FFPJP
12. Election du Président du Comité Départemental FFPJP
13. Election des 3 Grands Electeurs au CR BFC.
14. Présentation du budget prévisionnel 2021 et fixation du prix de la licence 2021
15. Commission Sportive : Coupe de France 2021-2022
16. Désignation des membres extérieurs à la commission de discipline
17. Présentation de la saison 2021 (calendrier départemental et du boudrome régional)
18. Désignation des délégués au Congrès National 2020.
19. Etude des vœux émis (à adresser par courrier au Président avant le samedi 14 novembre 2020)
20. Remise des récompenses 2020

Comptant sur votre présence, amitiés sportives.

Pour le Comité Directeur  
Le Président du CD 39  
Paulo DE BASTOS

**2 : Modification des statuts du CD39 FFPJP** (3<sup>ème</sup> paragraphe, article 9) prévoyant la tenue d'une AG en visio conférence. (recommandations ministérielles et fédérales)

*« Dans des circonstances exceptionnelles, l'Assemblée Générale peut se tenir par voie électronique avec un procédé technique permettant de suivre le déroulement des débats et garantissant aux personnes habilitées l'exercice de leurs droits (interventions, vote...) »*

Vote : Cette modification des statuts est adoptée à l'unanimité.



## **DELIBERATION**

### **VENTE D'UNE PARCELLE DU BOULODROME REGIONAL**

### **SAMEDI 27 FEVRIER 2021**

Le 18 novembre 2020, au siège de la société 2F Construction, la finalisation de la vente d'une parcelle appartenant au CD39 FFPJP à la société 2F Construction s'est tenue en présence de :

- Monsieur le Président du CD39 FFPJP M. DE BASTOS Paulo
- Monsieur le Président du comité de gestion du boulodrome M. VALET Christian
- Monsieur le Président de la SAS 2F Construction et Gérant de la SCI LES 3F M. FOUILLAND Jean Philippe
- Monsieur le Gérant de la SARL Frenot Ramboz M. RAMBOZ Nicolas (Lot Terrassement)

Il s'agit de l'acquisition par 2F CONSTRUCTION d'une parcelle nouvellement cadastrée 209 contenance 9a51ca appartenant au CD39 FFPJP.

Il est décidé ce jour :

- L'acquisition par 2F Construction d'une parcelle de contenance 9a51ca au prix de 13 € HT/m<sup>2</sup> suivant plan de bornage du cabinet ABC soit 14 835,60 € TTC.
- 2F Construction faisant son affaire des réseaux existants, et du déplacement des clôtures.
- Le Président M. DE BASTOS acte le devis de l'entreprise Frenot Ramboz pour un montant de 14 835,60 € TTC, le devis sera adressé par mail au Président M. DE BASTOS et à l'entreprise 2F Construction.
- 2F Construction se rapproche de l'étude de Maître Chantal BONIN afin d'organiser les documents de signature des actes.

Le CD39 FFPJP, en date du 27 février 2021, lors de son Assemblée Générale, accepte les modalités de cette délibération par un vote favorable à l'unanimité des 24 clubs présents.

M. Paulo DE BASTOS

Président du CD39 FFPJP

#### **4 : Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2019**

Vote : Le compte rendu de l'Assemblée générale 2019 est approuvé et adopté à l'unanimité. Remerciements au secrétaire général Michel PERRUSSEL.

#### **5 : Rapport moral du Président**

Chacun d'entre nous sait pourquoi il ne pourra jamais oublier 2020. L'apparition du virus, le premier confinement, l'effet d'un manque dans bien des domaines, l'espoir d'un retour à la normalité mis à mal par de nouvelles restrictions, les variants et surtout l'impossibilité de se projeter ont été autant d'éléments déstabilisateurs pour notre bien-être et notre psychique.

A cela, la mort s'est invitée quotidiennement dans la presse, elle a créé des images de chaos puis elle a frappé et frappe encore là autour de nous et parfois très intimement.

A chaque fois, la disparition d'un ami, d'un copain, d'un être proche s'est alourdie d'une charge émotionnelle encore plus lourde, plus douloureuse dans ce contexte où nous sommes déjà tant perturbés dans notre vie de tous les jours depuis presque un an. La famille de la pétanque n'a malheureusement pas échappé à cette détresse et souffrance. Pour certains, les restrictions sanitaires n'ont même pas permis de les accompagner dans ces derniers moments. Parmi eux, notre Prof, Christian MONNOYEUR, parti dans la plus grande simplicité, privé de tous ceux et celles qui auraient tant voulu être là. Christian fut un dirigeant-serviteur de la première heure. Aux quatre coins du département, il y a forcément un club, une table et une chaise qui ont connu Christian. Son analyse du jeu, son jugement juste sur les prestations des joueurs et son amour de ses poulains de Saint Claude étaient connus de tous. Chacun a en mémoire un souvenir avec lui et du côté de Passenans, il était une légende. A croire que pour occuper ce poste à une époque, il fallait s'appeler Christian. C'est un autre Christian, SALVI de son nom, qui le rejoignait, formant un duo hors pair. Aujourd'hui, les deux ne sont plus là, mais si la pétanque existe ailleurs, pour les tables de marque, ils n'ont pas de soucis à se faire.

Le début de cette année semble être un prolongement de 2020. Ce 4 février, la mort sournoise et imprévisible s'en prend à Stéphanie ZERBINI. Le choc est effroyable, le traumatisme immense. L'incompréhension et la stupéfaction. Stéphanie, si jeune, appréciée pour sa modestie et sa gentillesse nous quitte laissant un vide immense dans le cœur de tous ses proches, ses amis et tous les Jurassiens. Arrivée fin 2012 au CD39, elle devient très vite la Présidente de la commission des féminines. Stéphanie s'est toujours battue pour la promotion de la pétanque féminine, alliant la convivialité de la journée des féminines et la sportivité lors de son concours qui attirait des joueuses de toute la région et même au-delà. Elle avait l'expérience de la compétition, ayant été plusieurs fois championne. Cette expérience, elle la mettait au service du CD39 avec enthousiasme et une grande fidélité. Christian et Stéphanie ont contribué au bon fonctionnement de notre



comité. Leur engagement au sein du CD39 et leur personnalité en font des êtres d'exception que nous n'oublierons jamais.

Année noire dans une saison blanche. Quel paradoxe ! Pourtant, tout avait bien commencé avec un championnat de tir de précision senior et jeunes qui avait livré de beaux champions et un marathon jeunes régional BFC parfaitement organisé après plusieurs mois de privation due au manque de chauffage. Et puis vint le mois de mars et le début de l'inconnu. A partir de là, tout s'est arrêté, il le fallait pour le bien de tous, pour la santé de chacun d'entre nous. D'ailleurs les messages du Président de la FFPJP, Joseph CANTARELLI, étaient des plus sages : préserver la santé des sportifs. C'est à ce moment-là qu'une poignée de passionnés, résolument solidaires, a décidé de lancer des rencontres et même des compétitions par le biais des réseaux sociaux. Le phénomène prend alors une ampleur inédite et certains vont même jusqu'à offrir des lots. Ces concours, souvent de tirs de précision, vont entretenir le quotidien de nombreux pétanqueurs, aidés par d'autres qui élaborent des règlements et des classements. Qu'ils soient aujourd'hui sincèrement remerciés. En juin, le CD39 signe une convention avec le CD Handisport, rendue possible grâce à notre référent, Guillaume PICARD. Après le Sport Adapté, avec le handisport, c'est un public encore plus large qui va profiter de nos installations pour des rencontres amicales et sportives. Puis, il faudra attendre septembre pour que des rencontres en Coupe de France aient lieu, sorte de parenthèse vite refermée avec l'annonce de nouvelles restrictions.

Pendant ce temps, une deuxième bataille s'est engagée : après la première engagée pour nos problèmes de chauffage, il fallait obtenir des aides pour supporter le manque de recettes et honorer au mieux les remboursements d'emprunt. Sans rentrer dans le détail, ce sont 6 dossiers, parfois très lourds, qui ont été réalisés depuis l'année dernière. Le pôle financier du CD39 a réalisé un travail extraordinaire avec des remerciements appuyés à Dominique, Jean-Marie, Michel et Antoine. Si parfois, le montant des aides accordées m'a paru décevant, c'est au regard du travail fourni en amont.

Maintenant, je n'insisterai que sur l'une de ces instances : le comité régional Bourgogne Franche-Comté a fait preuve d'une très grande solidarité en janvier de cette année en octroyant 1 euro par licencié senior, soit plus de 13900€. Cette décision, votée à l'unanimité, mérite nos remerciements à tous les CD de notre nouvelle région et au Président du Comité Régional, Robert DUTRONC.

Quant aux clubs, le CD39 vous a accompagnés du mieux qu'il pouvait : les très nombreux mails que vous avez reçus du CD39, de la fédération, de la DDCSPP et du CNOSF avec des dispositifs d'aides, de sondages sont autant de possibilités pour faire remonter vos difficultés. A vrai dire, je n'ai eu que très peu de questions sur ces dispositifs, les très nombreux mails reçus concernaient la licence. J'ai répondu à chaque fois et j'ai tenu mes engagements en faisant tout pour ne pas faire supporter l'augmentation des 2 euros votés en janvier 2020 au congrès du Touquet.

Les choix de notre fédération s'expliquent et dans notre cas, le Président fédéral a lui-même traité notre dossier au Ministère et c'est lui qui a défendu notre

demande d'aide exceptionnelle de 3000€. Alors, je ne dirai rien sur ce qui s'écrit sur les réseaux sociaux, les insultes et la haine ne sont pas dignes de réponses. Maintenant, ce que j'apprécie, c'est que les Jurassiens sont plutôt respectueux dans leur manière de commenter.

L'essentiel est dans les actes, c'est pour cela que je voudrais insister sur la nécessité pour les clubs de sensibiliser les licenciés à la reprise de licences. Tarder à reprendre une licence s'expose à une double peine. Le jour où il sera possible de rejouer, tout le monde ne pourra pas avoir son renouvellement en un temps court si la compétition a lieu la semaine suivante, par exemple. D'ailleurs, les possibilités de jouer seront sans doute accompagnées de jauges afin d'éviter trop de monde sur un même site. Je proposerai, si je suis élu bien sûr, de donner priorité aux joueurs et équipes qui auront été licenciés avant le 15 mars. Pour les autres, puisque leur licence ne sert qu'à jouer, ils ne sont donc que des consommateurs, désintéressés par le devenir de leur club. C'est leur choix, ils l'assumeront. Nous donnerons priorité aux solidaires des clubs et du comité.

L'heure est grave, les efforts du CD39 sont immenses, vous le verrez tout à l'heure, on peut attendre un minimum des licenciés.

Alors que les portes de ce mandat vont se refermer pour s'ouvrir sur une nouvelle aire, je voudrais adresser mes remerciements aux présidents et présidentes de club avec qui les échanges ont toujours été constructifs et respectueux. Rien que pour cela, vous méritez toute notre attention. Je voudrais saluer tous mes collègues du CD39 sans oublier Michel DEMOUGEOT, notre Président d'honneur et Christian VALET, notre membre d'honneur pour tout le travail accompli pendant ce mandat. J'ai une pensée particulière pour ceux qui ne se représentent pas, leur décision n'étant en rien liée au fonctionnement du CD39.

Durant ce mandat, notre vie sportive se portait bien, nous avons de bons résultats, en particulier, chez les jeunes. Nous avons réussi la transition avec la nouvelle région. Nous sommes les premiers, grâce au district de la Joux, à avoir accueilli le plus gros championnat BFC, avec le triplé jeunes, le triplé promotion, le doublette féminin et l'individuel masculin sur 2 jours, soit près de 600 joueurs sur deux jours. C'est aussi pendant ce mandat, qu'avec votre soutien, nous sommes devenus propriétaires de ce boulodrome. Les concours vétérans, féminins, le CDC dans toutes ses catégories, la Coupe de France, les régionaux et le national, les championnats jeunes, les championnats pétanque et provençaux et nos 29 clubs affiliés sont autant de motifs de satisfaction. C'est tout cela que nous avons hâte de retrouver.

Toutes ces actions sont le fruit des précieux bénévoles et bénévoles-dirigeants qu'il faudra remobiliser. Au moment où cela sera possible, il vous faudra avoir de l'imagination pour les attirer à nouveau vers vous. Comme au CD39, sans eux vous le savez, rien n'est possible.

Tout à l'heure, vous aurez à élire une nouvelle équipe pour 4 ans. Avant de voter, vous pourrez apprécier les motivations de chacun/chacune au moment où il ou elle se présentera en 30 secondes maximum.

Quant à la question de ma candidature au CD39 et éventuellement à la présidence, comme vous, j'ai été tenté à plusieurs reprises de renoncer tant les dossiers ont été lourds depuis 2017. Je me disais que peut-être quelqu'un d'autre ferait mieux que moi. J'ai douté, je m'en excuse, et en même temps, douter évite les excès de confiance. Mais, depuis que je suis votre Président, vous m'avez toujours permis d'être entouré d'une équipe de collègues dévoués et consciencieux dans leur mission. Alors, oui, pour un 3<sup>ème</sup> et dernier mandat, je serai peut-être réélu au CD39 et peut-être le président si vous le décidez.

Pour conclure, je voudrais remercier devant vous Emilie sans qui rien ne serait possible. Que 2021 rime avec le mot « enfin ». Enfin une vie normale, enfin les boules en main, enfin des moments de convivialité, enfin des rires et joies sans masques, enfin que nous n'ayons plus peur d'embrasser ceux qu'on aime.

Merci du temps que vous aurez pris pour me lire.

Paulo DE BASTOS

Vote: le rapport moral ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

## **6 : Rapport moral du Secrétaire Général**

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Bonjour et bienvenue à vous tous,

Comme la peste, il y a de cela quelques siècles, la COVID 19 s'est répandue comme une traînée de poudre sur notre planète, semant la désolation et parfois la mort, notamment chez les personnes les plus fragiles. Née en Chine au mois de décembre 2019, elle s'est propagée rapidement en Europe. C'est l'Italie, qui en premier, prend des mesures drastiques de confinement. En France, le stade 2 est déclenché alors que 100 personnes sont atteintes du virus.

Le 16 mars, à 20h, le Président de la République, Emmanuel MACRON, prononce une allocution retransmise en direct par les chaînes de télévision et les stations radio nationales. Insistant à plusieurs reprises sur le fait que la « France est en guerre » contre la COVID-19, il annonce la mise en place de nouvelles dispositions de confinement entrant en vigueur dès le lendemain à midi : La vie de millions de personnes a changé du jour au lendemain. Outre les risques sanitaires, la subsistance économique a suscité bien des inquiétudes.

Rappelez-vous : C'était en mars 2020 ...

Les rues étaient vides, les magasins fermés, les gens ne pouvaient plus sortir. Les fleurs ont commencé à fleurir, le soleil brillait, les oiseaux chantaient, les hirondelles allaient bientôt arriver, le ciel était bleu, le jour se levait plus tôt. Bref, le printemps arrivait mais il ne savait pas que sa saison serait perturbée par la COVID 19.

C'était en mars 2020 ...

Les écoles, les crèches, les lycées, les collèges étaient fermés. Les jeunes restaient en contact avec leur professeur par internet et devaient étudier en ligne. De même, les

associations sportives et de loisirs étant mises en sommeil, on devait trouver des occupations à la maison. Les gens ne pouvaient plus faire de shopping, ni aller chez le coiffeur. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, les déplacements étaient réduits, et devaient même être justifiés sur présentation d'une attestation de déplacement dérogatoire. Bientôt il n'y aurait plus de place dans les hôpitaux, et les gens continuaient à tomber malades.

Pourtant, le temps d'aller au jardin arrivait, l'herbe verdissait, l'envie de retrouver une vie normale, l'envie de nous retrouver entre copains pour jouer une partie de pétanque nous titillaient. Mais voilà, le printemps ne savait toujours pas...

C'était en mars 2020 ...

Plus de réunion ni repas de fête en famille. Les gens ont été mis en confinement pour protéger les grands-parents, familles et enfants, mais également pour se protéger les uns des autres. Les entreprises s'organisaient en permettant à leurs salariés de rester confinés à leur domicile en favorisant autant que possible le télé travail. La peur est devenue réelle et les jours se ressemblaient. Le soir, on chantait sur les balcons en invitant les voisins à faire de même. On adressait des applaudissements aux personnels médicaux et para médicaux pour les remercier de leur investissement auprès des malades hospitalisés. Les gens ont réalisé l'importance de la santé, la souffrance de ce monde qui s'était arrêté et celle de l'économie du pays qui périclitait. Pendant ce temps, les pommiers, cerisiers et autres ont fleuri, les feuilles ont poussé. Puis, les fleurs ont laissé leur place aux fruits, les oiseaux ont fait leur nid, les hirondelles étaient arrivées.

Mais le printemps qui progressait inexorablement à la rencontre de l'été ne savait toujours pas qu'il serait pourri...

L'annonce du confinement général en France faite par le Président de la République amène la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal à prendre toutes ses responsabilités pour contribuer, nettement et clairement, à endiguer la propagation de la crise sanitaire qui frappe notre pays.

Le Président de la FFPJP, Joseph CANTARELLI informe les clubs, via les comités, de la décision de suspendre toutes les compétitions départementales, régionales et nationales sans exception ainsi que toutes les activités de rassemblements dans nos clubs et Ecoles de Pétanque jusqu'à nouvelle instruction. Il indique que tous les championnats de France qui devaient avoir lieu de juin à septembre 2020 sont suspendus et reportés aux mêmes dates et lieux sur l'année 2021.

Seuls les championnats départementaux de tir de précision avaient pu être organisés cette année avant le confinement : le 29 février pour les séniors masculins et féminins et le 8 mars pour les jeunes. De même, le « marathon régional jeunes » organisé le 16 février par Michel BOURGEON avec l'aide de nombreux bénévoles fut une réussite reconnue par l'ensemble des participants. Mais sur ces deux points, je laisserais le soin aux responsables des commissions concernées de vous en livrer les détails.

Dès lors, les clubs Jurassiens ont cessé leurs activités. Quant au Comité Départemental, il a continué d'assurer ses missions :

- Assurer l'interface des communications entre la fédération et les clubs,

- Assurer la gestion financière rendue plus délicate par la crise pandémique que connaît actuellement notre pays. A ce sujet, un report de remboursement d'emprunt été sollicité et accordé par notre banque.

- Toujours, en ce qui concerne la gestion financière : des dossiers de demandes de subventions exceptionnelles ont été montés par notre trésorier et adressés au Conseil départemental et régional ainsi qu'à la DDJS et à la Fédération. Ce fut un énorme travail réalisé par notre trésorier et nous le remercions pour son investissement particulièrement intensif nécessité en cette période critique.

- Mission de suivi des projets en cours avec la réunion à LONS LE SAUNIER, à laquelle participait notre expert, au sujet de l'achat des tribunes pour le boulodrome, mission de suivi des expertises réalisées au sujet des appareils de chauffage défectueux ainsi que les divers dysfonctionnements des autres installations et matériels constatés et listés par notre expert. Plusieurs réunions ont eu lieu au boulodrome réunissant les experts des compagnies d'assurance concernées et nous-mêmes. Le Président de la commission de gestion du boulodrome devrait vous entretenir de tout cela au cours de notre AG. Avant de conclure sur ce point, je voudrais remercier chaleureusement notre expert, Monsieur LECRU qui a permis dans un premier temps le déblocage d'une situation où chacun campait sur ses positions, rejetant les responsabilités sur la partie adverse, puis dans un deuxième temps, permis la conclusion d'un accord permettant la remise en état du système de chauffage. Par ailleurs, Monsieur LECRU avait parfaitement compris l'urgence qu'il y avait à traiter rapidement ce dossier, en tous cas dans des délais qui ordinairement prennent plus de temps.

C'était en juin 2020

Le printemps a fait place à l'été. Il savait dès lors qu'il aura été le printemps le plus pourri de la dernière décennie.

La France est entrée le lundi 11 mai 2020 dans une période de déconfinement progressif après 55 jours de confinement pour lutter contre la propagation du coronavirus. 14 juin : Le Président Emmanuel MACRON annonce la réouverture des écoles, collèges et lycées à compter du lundi 22 juin et jusqu'au vendredi 3 juillet 2020.

Le jour de la libération est arrivé. Le protocole sanitaire est allégé. Les gens l'ont appris à la télé, le virus avait perdu... Du moins le croyaient-ils. Ils sont descendus dans la rue, chantaient, pleuraient, embrassaient leurs voisins, sans masques ni gants.

Le Premier Ministre a édicté, par décret, la phase 3 du plan de sortie du confinement.

A la suite de ces directives, le Ministère des Sports, dans son instruction du 24 juin 2020, a précisé les mesures qui s'appliquent au monde sportif. Dans la foulée, la F.F.P.J.P a ainsi élaboré et validé, lors de son comité directeur du 24 juin 2020 les nouvelles directives pour cette phase 3 du plan de reprise de la pratique compétitive de la Pétanque et du Jeu Provençal au sein de ses clubs affiliés.

Je vous ferais grâce de leur énumération. Ce que l'on peut en retenir, c'est que devant la complexité de ces mesures sanitaires à mettre en œuvre à tout préalable de compétition, et surtout par la suite de veiller à leur application sur le terrain, nombreux sont les clubs pour ne pas dire quasiment tous ont préféré ne rien organiser, d'autant que leur responsabilité était engagée si elles n'étaient pas respectées. C'est ainsi que les concours officiels ainsi que les régionaux furent annulés en nombre.

Dès lors, on a vu fleurir un peu partout des concours sauvages lesquels ont connu une affluence record. Bien souvent aucune norme sanitaire n'était obligée par les organisateurs : Absence de distanciation entre les terrains, absence de distanciation entre les joueurs et les spectateurs, absence de gel hydro alcoolique, absence de point d'eau permettant aux participants de se laver les mains, afflux de monde inconsideré à la buvette, le tout sans que personne ne porte le masque.

Ce laisser aller fut général en France durant tout l'été. Un peu partout, sur les plages, dans les bars, lors de regroupements festifs, etc... les gestes barrières furent oubliés et relégués au dernier plan. La conséquence de ce manque de civilité, on la vit aujourd'hui avec une recrudescence semble t-il de la COVID 19. Certaines régions vivent déjà une alerte maximale.

Il faudra cependant apprendre à vivre avec elle. Inventer et écrire d'autres modalités pour que nous puissions à nouveau pratiquer notre sport de pétanque en toute sérénité. Notre devoir, en tant que dirigeant, est d'avoir une vision optimiste de l'avenir. Nous devons garder espoir que la situation pandémique que nous connaissons devrait s'éteindre avec l'apparition d'un vaccin qui éradiquera en totalité la COVID 19. Une vision optimiste disais-je avec déjà l'élaboration d'un calendrier 2021 que nous finaliserons tout à l'heure.

Nous devons donc rester plus mobilisés que jamais et inciter nos licenciés à ne pas céder au relâchement car l'avenir de nos clubs et de votre comité est en jeu. En effet, le risque existe que devant l'impossibilité de pratiquer normalement la pétanque, certains retardent dans le temps le renouvellement de leur licence, voire certainement, ne la prennent pas du tout. Ce scénario serait catastrophique à la fois pour les clubs, mais également pour le comité. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le comité doit faire face à un certain nombre de charges et en particulier à des remboursements d'emprunts suite à l'achat du boudrome. Sa trésorerie dépend principalement du nombre de licenciés. Si celui-ci est en baisse cela pourrait signifier sa mise sous tutelle voire sa disparition. Je compte sur vous pour que vous puissiez, expliquer notamment lors de vos Assemblées Générales l'importance de rester fidèle à son club et par contre coup solidaire à son comité.

Parce qu'une chose est sûre, l'avenir s'offre à nous, jeunes et moins jeunes, et il se bâtira sur un modèle sans doute différent, et alors, où est le problème ? Depuis que l'Humanité existe, les Hommes ont été capables de surmonter de très nombreuses épidémies et bien d'autres adversités, et, à chaque fois, l'Homme a dû imaginer l'avenir, concevoir un monde différent. Nous avons pour nous les progrès scientifiques qui sont en constante évolution, alors je vous le dis, nous retrouverons le chemin des terrains de pétanque, nous aurons à nouveau le plaisir de nous retrouver et finalement, prendre une fanny ne vous semblera pas si grave que ça.

Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux de bonheur et surtout de santé pour 2020.

Le secrétaire général du CD 39

Michel PERRUSSEL

Vote : ce rapport moral ne fait l'objet d'aucune remarque particulière. Il est adopté à l'unanimité.

## ETAT DES LICENCES ET MUTATIONS 2020

Bonjour à toutes et à tous,

### **Les licences :**

Au cours de la saison 2020 le Comité du Jura a enregistré **1517 licences**.

Le détail :

**1377 licenciés seniors** dont 1094 masculins (79.4%) et 283 féminines (20.6%) répartis comme suit :

- 649 vétérans (537 masculins et 112 féminines)
- 728 seniors (557 masculins et 171 féminines)

**140 licenciés jeunes** dont 101 masculins (72.1%) et 39 féminines (27.9%) répartis comme suit:

- 24 juniors (16 masculins et 8 féminines)
- 51 cadets (37 masculins et 14 féminines)
- 44 minimes (31 masculins et 13 féminines)
- 21 benjamins (17 masculins et 4 féminines).

60 duplicatas et corrections d'erreur ont été enregistrés suite à la perte ou à la casse de licence, changement ou correction de nom, prénom, date de naissance et renseignements erronés.

Comparativement à la saison 2019 qui comptabilisait 1577 licences, on constate une diminution de 49 licenciés seniors et de 11 licenciés jeunes soit une baisse globale égale à 3.8%.

**Les clubs en diminution d'effectifs :** ABJ, Arinthod, Bois d'Amont, Champagnole, Damparis, L'Etoile Jura, Les Rousses, Moisse, Mont/Vaudrey, Montmorot, Orgelet, PCHS, Poligny, Pont de Poitte, Saint Claude et Salins.

**Les clubs en augmentation d'effectifs :** Bletterans, Champvans, Chatelneuf, Clairvaux, DPC, Foncine le Haut, Moirans, Morez, PBJ et Sportivement Pétanque.

Arbois, Jeanrenaud et Passenans conservent le même effectif que la saison dernière.

Le District lédonien compte 488 licenciés -37 par rapport à 2019

Le District de la Joux 447 - 7 par rapport à 2019

Le District de la Chaux 374 - 16 par rapport à 2019

Le District du Haut Jura 208 idem par rapport à 2019

### **Quelques rappels du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP concernant les licences :**

#### **Article 6 :**

Toute première demande de licence doit être accompagnée de la présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois), permettant la vérification des noms, date de naissance et adresse des demandeurs et d'un certificat médical datant de moins d'un an (durée de validité 3 ans). Ce dernier doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du Sport ou de la Pétanque et du Jeu Provençal. Lorsque la licence est demandée dans le but de participer à des compétitions, il devra être précisé l'absence de contre-indication à la pratique de la compétition.

Le (la) licencié (e) doit obligatoirement communiquer sa nouvelle adresse lors d'un déménagement en cours de saison.

Le (la) licencié (e) a obligation d'informer son club et son comité de toute contre-indication à la pratique de la Pétanque et Jeu Provençal intervenant en cours de saison.

Pour les mineurs (es) la demande de licence doit être accompagnée d'une autorisation parentale établie sur l'imprimé fédéral, qui sera conservée par le Comité ou le Club (en l'occurrence le club).

Une photographie récente du titulaire doit être enregistrée informatiquement sur la fiche du licencié ou de la licenciée automatiquement transposée sur son prochain support licence. La véracité des informations figurant sur la licence engage la responsabilité du déclarant et du Président ou de la Présidente du Club.

#### **Article 9 :**

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente. La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an est exigée tous les 3 ans. Dans la période intermédiaire, lorsque le certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif (la sportive) ou son représentant légal renseigne un questionnaire de santé (QS – SPORT) et atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Cette attestation est sous la seule responsabilité du licencié (de la licenciée) ou de son représentant légal qui conserve l'original. Une copie de l'attestation sera conservée par le club ou le Comité Départemental pour l'année en cours (en l'occurrence le club).

Dans le cas d'au moins une réponse positive au questionnaire, le (la) licencié (e) est tenu (e) de fournir un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence.

Une précision : dans le logiciel Geslico, après la mise à jour 2020, tous les certificats médicaux datant de 2018 sont annulés, donc prévoyez bien d'en produire un nouveau si vous êtes dans ce cas.

Les licenciés 2019 n'ayant pas repris leur licence en 2020 devront également produire un nouveau certificat médical.

#### **Article 14 :**

Sont classés :

- Benjamins : les licenciés ayant 8 ans et moins dans la saison sportive (2013 et après).
- Minimes : ceux atteignant l'âge de 9, 10 et 11 ans dans la saison sportive (2010,2011 et 2012)
- Cadets : ceux atteignant l'âge de 12, 13 et 14 ans dans la saison sportive (2007,2008 et 2009).
- Juniors : les joueurs atteignant l'âge de 15, 16 et 17 ans dans la saison sportive (2004,2005 et 2006).
- Seniors : les joueurs atteignant 18 ans et plus dans la saison sportive (2003 jusqu'à 1962).
- Vétérans : les joueurs atteignant 60 ans et plus dans la saison sportive (1961 et avant).  
Seuls les joueurs et joueuses de 60 ans et plus pourront participer aux compétitions Vétérans.

#### **Note importante :**

Concernant la délivrance de licences étrangères la FFPJP informe l'ensemble des Comités qu'un contrôle rigoureux doit être opéré.

Dorénavant et afin d'éviter tout problème à la suite de la participation de licenciés étrangers aux divers championnats, épreuves qualificatives ou compétitions officielles, ce contrôle doit être effectué.

Ainsi la création ou le renouvellement d'une licence dans un club affilié à la FFPJP pour un étranger hors Union Européenne sera désormais soumis à autorisation de la FFPJP en respectant la procédure suivante :

Transmettre par mail ([ffjpp.siege@petanque.fr](mailto:ffjpp.siege@petanque.fr)) au secrétariat de la FFPJP le formulaire de demande de licence accompagné

Pour une création de licence :



Du formulaire de mutation internationale si le demandeur était licencié auparavant dans un pays hors Union Européenne,  
De la carte de séjour en cours de validité ou carte de résident en cours de validité ou certificat de résidence en cours de validité pour les Algériens,  
D'un certificat médical.

Pour un renouvellement de licence :

De la carte de séjour en cours de validité ou carte de résident en cours de validité ou certificat de résidence en cours de validité pour les Algériens,  
De l'attestation QS ou d'un certificat médical si le délai de 3 ans est dépassé.  
Nous devons obligatoirement obtenir l'accord de la FFPJP avant de créer ou renouveler la licence d'un étranger hors Union Européenne.

### **Une information importante :**

Sur le formulaire de prise de licences pour chacun des joueurs un rajout a été apporté. Il est destiné au contrôle automatisé d'Honorabilité au sens de l'article L.212-9 du Code du Sport pour les personnes cibles à savoir : Initiateur, Educateur ou Dirigeant (Président, Secrétaire général, Trésorier général de Club ou de Comité).

### **Précisions sur le remboursement de la licence/Covid-19 :**

#### **Note du CNOS**

L'adhésion à un club, comme à toute association loi de 1901, donne aux membres du club un certain nombre de droits en même temps qu'elle impose un certain nombre de devoirs. Il ne s'agit pas d'une prestation commerciale et il ne saurait donc en aucun cas être question de pouvoir assimiler la relation entre un club et un adhérent à un rapport entre un prestataire et son client. L'adhésion renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle incluant celui de la licence fédérale est un acte volontaire qui ne peut être assimilé à celui de l'achat d'une prestation tarifée.

C'est le principe même de la vie associative et il est indivisible, même s'il n'exclut pas la possibilité de proposer des solutions ou gestes compensatoires à venir pour le futur de la part du club à l'égard de ses membres. Les membres d'un club sont les parties prenantes d'un projet collectif dans le cadre statutaire défini, et en aucun cas des consommateurs d'activités dispensées à la séance. Nous préconisons donc aux fédérations et clubs de veiller au respect des règles constitutives de l'associativité et d'informer les éventuels demandeurs de la spécificité.

#### **Note de la FFPJP de compléter :**

On n'achète pas simplement une prestation, mais on s'engage dans un fonctionnement fédéral d'intérêt général au service de tous, dans un projet éducatif pour la nation. Le principe de solidarité est la base de notre édifice et l'investissement fédéral s'inscrit dans la durée. Le principe est indivisible, car il se nourrit dans les deux sens au service des membres et de manière continue.

La vie fédérale se poursuit en période de crise. Toutes les fédérations sont sur le pont, investissent, se projettent et mettent en perspective tous les besoins requis à la sortie du confinement. C'est la force de notre mouvement fédéré.

Le sport dans un club est un acte citoyen.

Alors attention à ne pas l'affaiblir en interne. Gardons à l'esprit cette quintessence unique au service de notre pays dans un esprit de citoyenneté responsable et soutenue par des millions de bénévoles.

#### **Et du CD39.**

Au cours de sa réunion du 2 octobre 2020 le Président a évoqué les notes du Comité National Olympique et Sportif Français et de la FFPJP qui indiquent qu'il est hors de

question pour les Comités départementaux de procéder à des remboursements de licences ou des reports sur l'année suivante. Le CD39 en a pris acte.

Aussi, suite à l'augmentation décidée par la FFPJP de 2 € du prix de la licence 2021 afin de permettre le financement de la construction du Centre National de Formation, le CD39 a validé de ne pas répercuter cette augmentation aux clubs et ainsi de prendre à sa charge ce surcoût estimé à environ 3000 €.

Le prix de la licence Senior 2021 reste inchangé à 50 €

Celui de la licence Jeune à 12 €

Et le duplicata à 8 €.

### **Les mutations :**

110 mutations ont été demandées.

90 mutations internes traitées (72 payantes et 18 gratuites).

14 mutations externes traitées.

18 mutations externes entrantes ont été constatées.

6 mutations internes dont 5 payantes et 1 gratuite n'ont pas été validées par un club.

### **Quelques rappels du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP concernant les mutations :**

#### **Article 22 :**

Toute mutation externe (hors du département) est payante y compris pour les catégories junior et cadet dernière année.

Cas particuliers liés à une interruption dans la prise de licence :

-Après une interruption de licence d'une année ou plus, et avec l'accord du club quitté, la mutation interne (dans le département) est gratuite.

-Les mutations externes restent payantes quelle que soit la durée d'interruption de licence.

-Pour tout (e) licencié (e) n'apparaissant plus dans la base de GESLICO, la mutation est gratuite, mais le triptyque reste obligatoire.

-Un(e) licencié (e), à la fin de sa suspension, peut demander une mutation, mais celle-ci est payante.

-Si un (e) joueur (se) Cadet (te) passe en catégorie Junior, la mutation est payante.

#### **Article 23 :**

Tout joueur ou joueuse appartenant à une association qui est dissoute de droit (récépissé de déclaration préfecture) ou de fait (disparition des organes légaux, cessation d'activité, sans renouvellement d'affiliation) en cours d'année pourra demander sa mutation, pour la saison suivante, vers l'association de son choix.

Dans ce cas, les mutations internes sont gratuites et les mutations externes sont payantes.

Enfin sur les règlements des mutations : les règles en vigueur s'appliquent et toute évocation de Covid-19 ne saurait entrer en ligne de compte.

#### **Pour information :**

La mise à jour annuelle du serveur Geslico a eu lieu en novembre dernier.

La situation des licences a été arrêtée le 7 octobre afin d'établir les fiches financières par la FFPJP comme chaque année.

Chaque année, début octobre il est possible d'établir de nouvelles licences pour la fin de saison en cours et celle à venir, uniquement pour des personnes n'ayant jamais été licenciées.

Chaque année le renouvellement des licences s'effectue après la mise à jour de Geslico, c'est-à-dire la 2<sup>ème</sup> quinzaine novembre.

Chaque club demandeur de licences doit préciser s'il s'agit de création, renouvellement, mutation, duplicata (en cas de perte ou casse), correction d'erreur (en cas de changement de patronyme, correction date de naissance ou autres modifications).

Cette année particulière et délicate nous incite à vous recommander de ne pas attendre le dernier moment concernant vos demandes de licences ; en effet le CD39 ne pourra pas satisfaire les responsables de clubs quant à l'obtention de la licence 2021 dans un laps de temps réduit ; 1500 à 1600 licences ne se valident pas en un tour de main, 10 à 15 jours sont nécessaires pour un changement ou une création de licence.

Le 1<sup>er</sup> championnat de l'année étant prévu les 27 et 28 mars, tous ceux qui souhaitent y participer doivent faire le nécessaire rapidement. L'inscription auprès de Philippe JARCELLAT au championnat ne pourra pas être validée aux non licenciés 2021.

Merci de m'avoir écouté,

Bonne saison 2021 à toutes et à tous.

Antoine MARTINELLO  
Responsable Licences CD 39

## **8 : Rapport de la commission des jeunes.**

Mesdames, Messieurs,

Et pourtant l'année 2020 avait plutôt bien débutée avec plusieurs déplacements sur des compétitions d'envergure : Genève, Sète, Annecy où une équipe clairvalienne s'adjugeait le National minime.

Puis en organisant mi-février pour la seconde année consécutive au boulodrome de Bans/Mont-sous-Vaudrey le marathon ligue Bourgogne/Franche-Comté (10<sup>ième</sup> édition) avec au départ de cette compétition 140 jeunes et 70 éducateurs. Encore une belle réussite pour la tenue le 08 mars 2020 du 1<sup>er</sup> championnat du jura de tirs de précision ; puis la pandémie impose un arrêt total.

Un mot sur la formation, courant janvier quelques éducateurs et initiateurs, mais bien trop peu à mon goût ont renouvelé leur diplôme validé pour les 5 prochaines années. C'est une priorité pour maintenir nos écoles de pétanque et assurer le suivi de nos jeunes.

Le printemps et l'été passent sans une seule manifestation officielle. Les 26 et 27 septembre avec l'amélioration sanitaire, les sélections régionales peuvent se tenir à Auxerre (avec tous les gestes barrière). Elles sont le tremplin pour le trophée des pépites, compétition mise en place par la fédération française. Les minimes Tabouret Fabio (Clairvaux) et Binda Bastien (Champvans) sont retenus pour participer à cette épreuve prévue à Sainte-Livrade fin octobre 2020. Estelle Bourgeon (champvans) toujours membre du collectif France jeune féminine doit s'y rendre également pour prendre part au second stage National. Malheureusement la situation sanitaire se dégrade et tout est annulé. Depuis plus rien.....

Aujourd'hui il est clair que nous sommes dans l'inconnu, ce n'est pas pour cela que je n'ai pas renouvelé ma candidature au CD39, c'est plutôt pour une légère baisse de motivation et une envie de passer la main, mais surtout pour raisons personnelles.

Je pense avoir fait tout mon possible au cours de ces 3 mandats et travaillé pour le collectif, je n'ai pourtant pas totalement réussi ma mission, même si personne ne s'est manifesté, je n'ai pas su trouver quelqu'un pour prendre la relève. Toutefois je serai

toujours prêt pour aider et conseiller dans la mesure de mes capacités la ou les personnes qui prendront les rênes de la commission des jeunes.

J'ai apprécié toutes ces années passées au sein du comité départemental, je remercie toutes celles et ceux qui œuvrent pour le fonctionnement global de la pétanque jurassienne.

Je souhaite la réussite pour la future équipe dirigeante du CD39.

Merci de votre attention

Michel Bourgeon

Le Président tient à saluer le formidable travail de Michel. Rigueur, professionnalisme, application et don de soi sont des mots qui caractérisent l'engagement de Michel. C'est important car les parents sont rassurés, les jeunes bien encadrés trouvent la motivation pour aller chercher un titre et réaliser une performance. Si le Jura est souvent cité en exemple, c'est en grande partie grâce à Michel et son épouse Laurence, faisant de notre département une référence régionale et nationale. L'assemblée applaudit Michel BOURGEON pour l'ensemble de son œuvre.

## **9) Rapport du Trésorier Général**

Bonjour à toutes et à tous,

Je remercie tous les membres du CD39 avec qui j'ai eu plaisir à travailler. Je salue Michel PERRUSSEL, actuellement hospitalisé, et qui a assuré la trésorerie relative aux manifestations qui ont eu lieu au boulodrome. Plus bas dans ce rapport, vous trouverez le document qu'il a établi.

Je vous présente la trésorerie générale, dans laquelle j'ai inclus la trésorerie du boulodrome.

Les problèmes de chauffage en début d'année, et surtout la pandémie, ont beaucoup bouleversé le calendrier des manifestations prévues, et donc la trésorerie du CD39.

Le budget établi fin 2019 était plutôt "classique" pour la plupart des rubriques; on pouvait noter :

> la rubrique "Boulodrome CD39 locataire": il était prévu que nous allions, courant 2020, régler à la CCVA, la dernière année (de mi 2018 à mi 2019) de location du boulodrome, soit 12000 €, ainsi que les 6 derniers mois de charge, en tant que locataire, soit 7 à 8000 €, soit un total budgété de 20000 €.

> la rubrique "panneaux photovoltaïques" : il était prévu 5000 € de recette, pour une durée de production de 5 mois (29/06 à 28/11/2019).

> la rubrique "remboursement de l'emprunt" : il était prévu 12 mensualités, chacune d'environ 4900 €, soit environ 58800 €.

En grande partie du fait de ce chevauchement de charges, il était prévu un budget déficitaire de – 32000 €

Ce qui s'est passé réellement :

> la pandémie a provoqué l'annulation de nombreuses manifestations, d'où des recettes non perçues, mais aussi des dépenses non effectuées :

- les championnats du Jura n'ont pas eu lieu, perte 12000 €
- les championnat de France n'ont pas eu lieu, d'où économie de 16000 €
- la recette 'participation 2 € / joueur" n'a rapporté que 3010 €, ce qui en soi, est déjà bien, mais est bien en dessous de la recette prévue
- la location au club de Mt/Vaudrey, n'a pas été facturée, le boulodrome n'ayant pas pu être utilisé par ce club, en raison des problèmes de chauffage en début d'année, et de la pandémie ensuite.

> licences : relativement peu de perte

> problèmes de chauffage : expertises, litige avec la CCVA, coût 3500 € environ

> la facture prévue ( 20000 € environ ) : ne nous a, pour l'instant, pas été présentée.

> la subvention du Conseil Départemental; initialement accordée pour un montant de 8175 € : il ne nous a, finalement été versé que 5723 €, du fait de l'annulation (due à la crise sanitaire), des actions prévues.

> subventions exceptionnelles : nous avons déposé 2 demandes de subvention exceptionnelles, et avons obtenu 5000 € du CNDS/ANS, et 3903 € du Conseil Régional BFC.

> le photovoltaïque : il a rapporté 7271 €, ce qui est mieux que prévu.

> nous avons demandé une pause d'un mois sur le remboursement de l'emprunt, ce qui constitue un report d'une mensualité, soit environ 4900 €

Au final :      le déficit prévu était de :      - 32244 €  
                         le déficit réel est de :      - 1416 €

Ce déficit est donc nettement moins important que ce qui était prévu, mais la facture de 20000 € reste en suspens.

Le Trésorier général : Dominique BACHELEY

**FFPJP - CD39 - Exercice 2020 - du 16.11.2019 au 15.11.2020**

| Ventilation  | Exercice 2020 budget |          |                   | Exercice 2020 réalisé |             |                   |
|--|----------------------|----------|-------------------|-----------------------|-------------|-------------------|
|  | dépenses             | recettes | solde             | dépenses              | recettes    | solde             |
| <b>Ventilations (sur exercice 2020)</b>                    |                      |          |                   |                       |             |                   |
| Assemblée Générale fin 2019                                | 2 300,00             |          | 2 300,00-         | 2 798,82              | 264,00      | 2 534,82-         |
| Réunions du CD39 & CR                                      | 2 000,00             |          | 2 000,00-         | 1 639,49              | 0,00        | 1 639,49-         |
| Congrès régional 2019 à Sens                               | 500,00               |          | 500,00-           | 739,84                | 0,00        | 739,84-           |
| Frais bancaires  | 100,00               |          | 100,00-           | 173,80                | 0,00        | 173,80-           |
| Frais Téléphoniques/Internet                               | 400,00               |          | 400,00-           | 349,39                | 0,00        | 349,39-           |
| Congès FFPJP 2020, Le Touquet                              | 2 200,00             |          | 2 200,00-         | 2 842,59              | 100,00      | 2 742,59-         |
| Gestion  | 600,00               |          | 600,00-           | 585,93                | 0,00        | 585,93-           |
| Equipement   | 2 000,00             |          | 2 000,00-         | 5 537,07              | 808,80      | 4 728,27-         |
| Divers   | 600,00               |          | 600,00-           | 1 435,30              | 810,00      | 625,30-           |
| Coupes & Championnats                                      | 850,00               |          | 850,00-           | 687,89                | 0,00        | 687,89-           |
| Commission des Jeunes                                      | 4 000,00             |          | 4 000,00-         | 2 147,84              | 990,00      | 1 157,84-         |
| Commission d'Arbitrage                                     | 1 000,00             |          | 1 000,00-         | 628,29                | 0,00        | 628,29-           |
| Commission technique                                       | 200,00               |          | 200,00-           | 302,36                | 0,00        | 302,36-           |
| Chpts France 2020  | 18 000,00            | 2 000,00 | 16 000,00-        | 345,20                | 345,20      | 0,00              |
| Dotations spécifiques Chpts, Coupe Fr                      | 1 800,00             |          | 1 800,00-         | 0,00                  | 0,00        | 0,00              |
| Commission Vétérans & Intervilles                          | 1 800,00             |          | 1 800,00-         | 0,00                  | 0,00        | 0,00              |
| Commission Féminines                                       | 1 000,00             |          | 1 000,00-         | 0,00                  | 0,00        | 0,00              |
| CNC Jeunes / CRC & CNC J                                   | 1 000,00             |          | 1 000,00-         | 0,00                  | 0,00        | 0,00              |
| Indemnités Coupe de France (versées aux clubs)             | 1 000,00             |          | 1 000,00-         | 1 110,00              | 0,00        | 1 110,00-         |
| Indemnités Championnats Brg-FC                             | 2 000,00             |          | 2 000,00-         | 0,00                  | 0,00        | 0,00              |
| <b>&gt; Comité Régional BFC</b>                            | <b>7 800,00</b>      |          | <b>7 800,00-</b>  | <b>6 336,50</b>       | <b>0,00</b> | <b>6 336,50-</b>  |
| - dont : CR BFC, licences                                  |                      |          | 0,00              | 6 196,50              | 0,00        | 6 196,50-         |
| - dont : CR BFC, mutations                                 |                      |          | 0,00              | 140,00                | 0,00        | 140,00-           |
| <b>&gt; FFPJP</b>  | <b>18 000,00</b>     |          | <b>18 000,00-</b> | <b>16 365,90</b>      | <b>0,00</b> | <b>16 365,90-</b> |
| - dont : FFPJP, licences                                   |                      |          | 0,00              | 14 720,00             | 0,00        | 14 720,00-        |
| - dont : FFPJP, mutations                                  |                      |          | 0,00              | 1 000,00              | 0,00        | 1 000,00-         |
| - dont : FFPJP, affiliation FFPJP, clubs, & Protect. Juri. |                      |          | 0,00              | 415,90                | 0,00        | 415,90-           |

**FFPJP - CD39 - Exercice 2020 - du 16.11.2019 au 15.11.2020**

| Ventilation   | Exercice 2020 budget |                  |                  | Exercice 2020 réalisé |                  |                  |
|---|----------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|------------------|
|   | dépenses             | recettes         | solde            | dépenses              | recettes         | solde            |
| - dont : FFPJP, inscriptions Coupe de France            |                      |                  | 0,00             | 230,00                | 0,00             | 230,00-          |
| - dont : FFPJP, indemnités déplact reçues, Chpt France  |                      |                  | 0,00             | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| <b>&gt; Manifestations diverses</b>                     | <b>8 000,00</b>      | <b>13 000,00</b> | <b>5 000,00</b>  | <b>7 167,71</b>       | <b>7 829,29</b>  | <b>661,58</b>    |
| - dont : Marathon Jeunes 16/02/2020                     |                      |                  | 0,00             | 6 512,39              | 7 107,58         | 595,19           |
| - dont : Chpt Jura de Tir de précision, 29 février 2020 |                      |                  | 0,00             | 655,32                | 721,71           | 66,39            |
| - dont : CDC, date 1                                    |                      |                  | 0,00             | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| - dont : CDC, date 2                                    |                      |                  | 0,00             | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| - dont : CDC, date 3                                    |                      |                  | 0,00             | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| - dont : Finale Ligue Vétérans Clubs                    |                      |                  | 0,00             | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| - dont : Concours du ??/07 (organisé par le CD39)       |                      |                  | 0,00             | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| - dont : Concours 55+                                   |                      |                  | 0,00             | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| Calendriers   | 1 700,00             | 2 000,00         | 300,00           | 1 380,00              | 1 493,00         | 113,00           |
| Planète Boules  | 928,00               | 928,00           | 0,00             | 928,00                | 928,00           | 0,00             |
| Frais bénévoles / dons                                  | 11 000,00            | 11 000,00        | 0,00             | 7 496,34              | 7 496,34         | 0,00             |
| Inscriptions (perçues) Coupe de France                  |                      | 240,00           | 240,00           | 0,00                  | 230,00           | 230,00           |
| Inscriptions Chpts du Jura                              |                      | 12 000,00        | 12 000,00        | 0,00                  | 800,00           | 800,00           |
| Inscriptions CDC M & F (et vétérans)                    |                      | 2 100,00         | 2 100,00         | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| Forfait Organis. Chpts Jura                             |                      | 2 700,00         | 2 700,00         | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| Indemn. reçue de FFPJP, déplact CdF                     |                      | 2 000,00         | 2 000,00         | 0,00                  | 160,00           | 160,00           |
| Licences perçues (& duplicata & corrections)            |                      | 73 000,00        | 73 000,00        | 0,00                  | 71 020,00        | 71 020,00        |
| Affiliations perçues auprès des clubs                   |                      | 1 566,00         | 1 566,00         | 0,00                  | 1 566,00         | 1 566,00         |
| Mutations (perçues) & carnets                           |                      | 2 500,00         | 2 500,00         | 0,00                  | 2 750,00         | 2 750,00         |
| <b>&gt; Subventions</b>                                 | <b>0,00</b>          | <b>12 000,00</b> | <b>12 000,00</b> | <b>0,00</b>           | <b>17 126,00</b> | <b>17 126,00</b> |
| - dont : Subvention Conseil Départemental               |                      | 7 500,00         | 7 500,00         | 0,00                  | 5 723,00         | 5 723,00         |
| - dont : Subvention CNDS                                |                      | 3 000,00         | 3 000,00         | 0,00                  | 2 500,00         | 2 500,00         |
| - dont : Subvention FFH / SA                            |                      | 500,00           | 500,00           | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| - dont : Subvention CCVA                                |                      | 1 000,00         | 1 000,00         | 0,00                  | 0,00             | 0,00             |
| - dont : Subvention Except. Cons. Régional              |                      |                  | 0,00             | 0,00                  | 3 903,00         | 3 903,00         |

**FFPJP - CD39 - Exercice 2020 - du 16.11.2019 au 15.11.2020**

| Ventilation  | Exercice 2020 budget |                   |                   | Exercice 2020 réalisé |                   |                   |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|
|  | dépenses             | recettes          | solde             | dépenses              | recettes          | solde             |
| - dont : Subvention Except. CNDS/ANS                       |                      |                   | 0,00              | 0,00                  | 5 000,00          | 5 000,00          |
| Dons en ligne (site ffpjp39.com)                           |                      | 2 000,00          | 2 000,00          | 0,00                  | 750,00            | 750,00            |
| Intérêts des comptes BqPop                                 |                      | 200,00            | 200,00            | 0,00                  | 222,18            | 222,18            |
| Intérêts des comptes CA                                    |                      | 400,00            | 400,00            | 0,00                  | 296,08            | 296,08            |
| Boulodrome (CD39 locataire)                                | 20 000,00            |                   | 20 000,00-        | 0,00                  | 0,00              | 0,00              |
| Boulodrome participation 2 € /joueur                       |                      | 9 000,00          | 9 000,00          | 0,00                  | 3 010,00          | 3 010,00          |
| Boulodrome location au club Mt/Vaudrey                     |                      | 2 500,00          | 2 500,00          | 0,00                  | 0,00              | 0,00              |
| Boulodrome panneaux publicité                              |                      | 3 200,00          | 3 200,00          | 0,00                  | 2 500,00          | 2 500,00          |
| Boulodrome panneaux photovoltaïques                        |                      | 5 000,00          | 5 000,00          | 0,00                  | 7 271,75          | 7 271,75          |
| Boulodrome, manifestations                                 | 26 000,00            | 26 000,00         | 0,00              | 0,00                  | 2 822,94          | 2 822,94          |
| Boulodrome, problèmes de chauffage                         |                      |                   | 0,00              | 3 534,35              | 0,00              | 3 534,35-         |
| Boulodrome, dépenses entretien & divers (Tr.Bldrm)         | 2 000,00             |                   | 2 000,00-         | 121,95                | 0,00              | 121,95-           |
| Remboursement de l'emprunt                                 | 58 800,00            |                   | 58 800,00-        | 53 860,40             | 0,00              | 53 860,40-        |
| <b>&gt; Frais d'entretien bldrm &amp; charges diverses</b> | <b>20 000,00</b>     |                   | <b>20 000,00-</b> | <b>14 967,69</b>      | <b>476,75</b>     | <b>14 490,94-</b> |
| - dont : Frais entr. bldrm : eau                           |                      |                   | 0,00              | 722,66                | 476,75            | 245,91-           |
| - dont : Frais entr. bldrm : gaz & entretien chauffage     |                      |                   | 0,00              | 2 961,77              | 0,00              | 2 961,77-         |
| - dont : Frais entr. bldrm : électricité                   |                      |                   | 0,00              | 6 746,52              | 0,00              | 6 746,52-         |
| - dont : Frais entr. bldrm : extincteurs & sécurité        |                      |                   | 0,00              | 2 129,94              | 0,00              | 2 129,94-         |
| - dont : Frais entr. bldrm : extérieurs                    |                      |                   | 0,00              | 1 177,80              | 0,00              | 1 177,80-         |
| - dont : Frais entr. bldrm : assurance                     |                      |                   | 0,00              | 1 229,00              | 0,00              | 1 229,00-         |
| <b>Total Ventilations (sur exercice 2020)</b>              | <b>217 578,00</b>    | <b>185 334,00</b> | <b>32 244,00-</b> | <b>133 482,65</b>     | <b>132 066,33</b> | <b>1 416,32-</b>  |
| <b>Déficit</b>   |                      | <b>32 244,00</b>  |                   |                       | <b>1 416,32</b>   |                   |



## Situation des comptes au 15/11/2020 :

### Trésorerie du boulodrome

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| Compte courant Crédit Agricole       | 5 562,60  |
| Livret A association Crédit Agricole | 76 500,00 |
| Espèces                              | 45,59     |
| > sous-total :                       | 82 108,19 |

### Trésorerie générale

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| Compte courant Banque Populaire       | 2 012,04  |
| Livret A association Banque Populaire | 22 020,83 |
| Compte Crédit Agricole 56523504725    | 116,85    |
| Compte Crédit Agricole 56524404929    | 1 292,27  |
| Espèces                               | 366,34    |
| > sous-total :                        | 25 808,33 |

**> total : 107 916,52**

### Trésorerie totale du CD39

("générale" + "boulodrome") :

|                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| Comptes courants    | 8 983,76          |
| Livrets             | 98 520,83         |
| Espèces             | 411,93            |
| <b>&gt; total :</b> | <b>107 916,52</b> |



## Rapport de certification des comptes de l'exercice 2020, clos au 15 novembre 2020

Nous, Messieurs Jacques PARIS et Michel GONCE, Vérificateurs aux Comptes, conformément à la mission qui nous a été confiée lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2019, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice comptable de l'année 2020 du COMITE DEPARTEMENTAL 39 FFPJP ainsi que ceux du Boulodrome Régional, le mercredi 17 février 2021.

Les deux trésoriers, nous ont présenté l'ensemble des comptes et des écritures afférentes à la trésorerie 2020, et nous ont fourni toutes explications utiles. Nous avons ensuite effectué plusieurs contrôles des pièces comptables.

Suite à nos investigations, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du COMITE à la fin de cet exercice.

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus au trésorier général du Comité départemental, Monsieur Dominique BACHELEY, ainsi qu'au trésorier du boulodrome, Monsieur Michel PERRUSSEL, pour l'ensemble de leur gestion 2020.

Fait à BANS, le 17 février 2021

Les vérificateurs aux comptes :

Mr Jacques PARIS

Mr Michel GONCE

## **10 : Rapport des vérificateurs aux comptes**

Rapport : voir page précédente

Renouvellement des vérificateurs aux comptes pour 2021-2022 :

Sont volontaires : MM. Michel GONCE et Jacques PARIS

## **11 : Elections du Comité Directeur du CD39**

Avant de passer au vote, le Président tient à remercier tous ses collègues qui l'ont accompagné depuis ces 8 années ou 4 pour certains. C'est une équipe qui a mené à bien les grands projets du CD39 : il rend hommage à Michel BOURGEON, Michael FAIVRE, Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Philippe JARCELLAT, Yvette OUTREY, Gilles OUTREY et Gérard PELLOTIER.

Il remercie Philippe JARCELLAT et Michel BOURGEON qui assureront une période de transition en continuant leur mission. Tous les documents de vote ont été préparés par le secrétaire général Michel PERRUSSEL avant son hospitalisation. Michel DEMOUGEOT informe que tous les documents des candidats sont conformes aux textes en vigueur.

L'élection est particulière car c'est un cas unique dans l'histoire du CD39. Un déficit de candidatures qui présage des jours difficiles pour le CD39 avec plusieurs commissions sans responsable immédiat : jeunes, vétéran, féminine.

Chacun des candidats se présente et exprime les motivations de leur candidature. A l'issue la commission électorale composée de Mme Françoise GAUTHIER (remplace M. Guy BUATOIS), MM. Jean-Luc PERRIN, Michel DEMOUGEOT et Jacques PARIS réceptionne les votes des présidents ou représentants. A l'issue du dépouillement sont élus sur 64 voix :

Dominique BACHELEY 61 voix, Jean BINDA 54 voix, Ludovic BRASSEUR 59 voix, Patrick CROTET 61 voix, Paulo DE BASTOS 59 voix, Patrick GRUNEISEN 57 voix, Emilie MARAUX 59 voix, Julien MARAUX 59 voix, Antoine MARTINELLO 61 voix, Hervé MOINE 57 voix, Alexandra MONET-FISTEBERG 61 voix, Michel PERRUSSEL 61 voix, Patrick PETETIN 59 voix, Davida RAZAFINDRAKOTO (docteur) 59 voix et Marc SERTILLANGE 54 voix.

## **12 : élection du/de la président (e)**

Les élus se retirent et le doyen du CD39, Antoine MARTINELLO propose à l'approbation des présidents ou représentants de clubs le nom de M. Paulo DE BASTOS à la présidence. Le vote à main levée est accepté et ce dernier est élu à l'unanimité des voix avec des applaudissements qui le touchent. Paulo DE BASTOS remercie l'assistance conscient des défis qu'il essaiera de relever avec cette équipe. Il est heureux des rapports privilégiés qu'il entretient avec les clubs.

## **13 : Election des 3 Grands électeurs.**

Sont élus pour 4 ans : Mme Emilie MARAUX, MM. Antoine MARTINELLO et Paulo DE BASTOS à l'unanimité.

#### **14) Budget prévisionnel 2021 :**

A propos de la présentation de ce budget, quelques lignes ont été déplacées sur le document; en particulier, pour la rubrique "Licences", dont les 3 parties (la part que le CD39 perçoit auprès des clubs, la part versée au Comité Régional BFC, la part versée à la Fédération) ont été regroupées, de façon à présenter un sous-total relatif aux licences; ainsi apparaît ce qui, sur les licences, reste au CD39.

Avant la pandémie, le budget qui était présenté se réalisait en grande partie, avec un écart faible. Aujourd'hui, il nous a fallu, la Commission des finances, présenter un budget, dont on sait à l'avance, qu'il sera très probablement réalisé avec des écarts importants par rapport au prévu. A ce jour, 28 février, certaines informations nous indiquent déjà que ce que nous avons prévu en Commission des finances le 16/02, ne se réalisera pas.

Quelques questions se posent : les Championnats du Jura auront-ils lieu? Tous, quelques-uns seulement ? De même pour les championnats de France ? Quels concours pourront se dérouler ? Quelles aides pourrions-nous percevoir ? Et bien d'autres incertitudes encore ...

Parmi les points les plus importants, on peut noter :

Un montant de 20000 € a été prévu, pour l'arriéré à régler à la CCVA, comme expliqué précédemment.

L'installation photovoltaïque du boulodrome, dont la production a été facturée (période du 28/11/2019 au 28/11/2020) nous permet d'encaisser 14683 €.

Une baisse des licences est malheureusement prévisible, nous l'avons estimé à -25%, ce qui induit une baisse de la recette de ce poste de -15000 € environ.

Les recettes sur les manifestations sont budgétées à 2000 €, contre 5000 habituellement.

A propos des subventions, nous espérons les subventions habituelles (Conseil Départemental, CNDS/ANS). Nous ne savons pas si nous aurons droit aux subventions exceptionnelles CNDS/ANS, ainsi que celle du Conseil Régional BFC. Mais, nous savons, et nous avons déjà perçu une subvention exceptionnelle de la FFPJP de 3000 €, et nous avons déjà obtenu et perçu une aide exceptionnelle, grâce à notre Président, auprès du Comité Régional BFC, pour un montant de 13944 €.

Avec toutes ces données, le budget prévisionnel présente un déficit de – 31987 €, avec, encore une fois, toutes les incertitudes liées à la situation sanitaire. Ce déficit sera comblé par notre trésorerie disponible.

**FFPJP - CD39 - Budget prévisionnel 2021**

| Ventilation   | Exercice 2021 budget |                  |                   |
|---|----------------------|------------------|-------------------|
|   | dépenses             | recettes         | solde             |
| <b>Ventilations (sur exercice 2021)</b>                 |                      |                  |                   |
| Assemblée Générale                                      | 100,00               |                  | 100,00-           |
| Réunions du CD39 & CR                                   | 1 500,00             |                  | 1 500,00-         |
| Congrès régional à Salins-les-Bains (39)                | 500,00               |                  | 500,00-           |
| Frais bancaires   | 200,00               |                  | 200,00-           |
| Frais Téléphoniques/Internet                            | 400,00               |                  | 400,00-           |
| Congès FFPJP 2021, Evian                                | 1 500,00             |                  | 1 500,00-         |
| Gestion   | 600,00               |                  | 600,00-           |
| Equipement  | 5 000,00             |                  | 5 000,00-         |
| Divers  | 600,00               |                  | 600,00-           |
| Coupes & Championnats                                   | 100,00               |                  | 100,00-           |
| Commission des Jeunes                                   | 4 000,00             |                  | 4 000,00-         |
| Commission d'Arbitrage                                  | 1 000,00             |                  | 1 000,00-         |
| Commission technique                                    | 200,00               |                  | 200,00-           |
| Dotations spécifiques Chpts, Coupe Fr                   | 1 800,00             |                  | 1 800,00-         |
| Commission Vétérans & Intervilles                       | 1 800,00             |                  | 1 800,00-         |
| Commission Féminines                                    | 1 000,00             |                  | 1 000,00-         |
| CNC Jeunes / CRC & CNC J                                | 1 000,00             |                  | 1 000,00-         |
| Indemnités Championnats Brg-FC                          | 2 000,00             |                  | 2 000,00-         |
| <b>&gt; Coupe de France</b>                             | <b>1 230,00</b>      | <b>1 000,00</b>  | <b>230,00-</b>    |
| - dont : Inscriptions (perçues) Coupe de France         |                      | 0,00             | 0,00              |
| - dont : FFPJP, inscriptions Coupe de France            | 230,00               |                  | 230,00-           |
| - dont : Indemnités Coupe de France (versées aux clubs) | 1 000,00             |                  | 1 000,00-         |
| - dont : Indemn. reçue de FFPJP, déplact CdF            |                      | 1 000,00         | 1 000,00          |
| <b>&gt; Championnat de France</b>                       | <b>18 000,00</b>     | <b>1 000,00</b>  | <b>17 000,00-</b> |
| - dont : Chpts France 2021                              | 18 000,00            |                  | 18 000,00-        |
| - dont : FFPJP, indemnités déplact reçues, Chpt France  |                      | 1 000,00         | 1 000,00          |
| <b>&gt; Manifestations diverses</b>                     | <b>3 000,00</b>      | <b>5 000,00</b>  | <b>2 000,00</b>   |
| Calendriers   | 1 200,00             | 1 100,00         | 100,00-           |
| Planète Boules  | 896,00               | 896,00           | 0,00              |
| Frais bénévoles / dons                                  | 10 000,00            | 10 000,00        | 0,00              |
| Inscriptions Chpts du Jura                              |                      | 11 000,00        | 11 000,00         |
| Inscriptions CDC M & F (et vétérans)                    |                      | 2 100,00         | 2 100,00          |
| Forfait Organ. Chpts Jura                               |                      | 2 500,00         | 2 500,00          |
| <b>&gt; Total licences</b>                              | <b>17 600,00</b>     | <b>53 000,00</b> | <b>35 400,00</b>  |
| - dont : Licences perçues (& duplicata & corrections)   |                      | 53 000,00        | 53 000,00         |
| - dont : CR BFC, licences                               | 4 600,00             |                  | 4 600,00-         |
| - dont : FFPJP, licences                                | 13 000,00            |                  | 13 000,00-        |

## FFPJP - CD39 - Budget prévisionnel 2021

| Ventilation  | Exercice 2021 budget |                   |                   |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|
|  | dépenses             | recettes          | solde             |
| <b>&gt; Total affiliations</b>                             | <b>400,00</b>        | <b>1 512,00</b>   | <b>1 112,00</b>   |
| - dont : Affiliations perçues auprès des clubs             |                      | 1 512,00          | 1 512,00          |
| - dont : FFPJP, affiliation FFPJP, clubs, & Protect. Jur   | 400,00               |                   | 400,00-           |
| <b>&gt; Total Mutations</b>                                | <b>850,00</b>        | <b>2 000,00</b>   | <b>1 150,00</b>   |
| - dont : Mutations (perçues) & carnets                     |                      | 2 000,00          | 2 000,00          |
| - dont : CR BFC, mutations                                 | 100,00               |                   | 100,00-           |
| - dont : FFPJP, mutations                                  | 750,00               |                   | 750,00-           |
| <b>&gt; Subventions</b>                                    | <b>0,00</b>          | <b>29 004,00</b>  | <b>29 004,00</b>  |
| - dont : Subvention Conseil Départemental                  |                      | 9 560,00          | 9 560,00          |
| - dont : Subvention CNDS                                   |                      | 2 500,00          | 2 500,00          |
| - dont : Subvention Except. Cons. Régional                 |                      |                   | 0,00              |
| - dont : Subvention Except. CNDS/ANS                       |                      |                   | 0,00              |
| - dont : Subvention Except. Comité Régional BFC            |                      | 13 944,00         | 13 944,00         |
| - dont : Subvention Except. FFPJP                          |                      | 3 000,00          | 3 000,00          |
| Dons en ligne (site ffpjp39.com)                           |                      | 750,00            | 750,00            |
| Intérêts des comptes BqPop                                 |                      | 200,00            | 200,00            |
| Intérêts des comptes CA                                    |                      | 250,00            | 250,00            |
| Boulodrome (CD39 locataire)                                | 20 000,00            |                   | 20 000,00-        |
| Boulodrome participation 2 € /joueur                       |                      | 4 000,00          | 4 000,00          |
| Boulodrome location au club Mt/Vaudrey                     |                      | 1 250,00          | 1 250,00          |
| Boulodrome panneaux publicité                              |                      | 3 000,00          | 3 000,00          |
| Boulodrome panneaux photovoltaïques                        |                      | 14 683,00         | 14 683,00         |
|  |                      |                   | 0,00              |
| Boulodrome, manifestations                                 | 12 000,00            | 12 000,00         | 0,00              |
| Boulodrome, problèmes de chauffage                         |                      |                   | 0,00              |
| Boulodrome, dépenses entretien & divers (Tr.Bldrm)         | 1 000,00             |                   | 1 000,00-         |
| Remboursement de l'emprunt                                 | 58 756,80            |                   | 58 756,80-        |
| <b>&gt; Frais d'entretien bldrm &amp; charges diverses</b> | <b>20 000,00</b>     | <b>0,00</b>       | <b>20 000,00-</b> |
| <b>Total Ventilations (sur exercice 2020)</b>              | <b>188 232,80</b>    | <b>156 245,00</b> | <b>31 987,80-</b> |
| <b>Déficit</b>   |                      | <b>31 987,80</b>  |                   |

Intervention de M. Denis TROSSAT : il s'étonne de la non facturation de la CCVA. Il s'agit tout de même d'argent public.

Réponse de M. Paulo DE BASTOS : il pense que la CCVA attendait la réception des travaux qui a été effective il y a une dizaine de jours.

Question de M. Denis TROSSAT : cette baisse envisagée de 25% du nombre de licenciés est estimée sur quelle base ?

Réponse de M. Paulo DE BASTOS : ce n'est pas un choix politique, c'est une réalité factuelle constatée dans de nombreux comités et conforme aux prévisions fédérales et du CNOSF.

Intervention de Denis TROSSAT : au nom de tous les clubs, il remercie le CD39 pour ses efforts envers eux.

Réponse de M. Paulo DE BASTOS : effectivement, il est important d'aider les clubs et l'effort représente presque 8000€ (absorption de l'augmentation fédérale de 2€ (3000€), kit de tir de précision (4500€) et gratuité de l'inscription en coupe de France (230€)

Enfin M. Denis TROSSAT propose que le bilan comptable fasse apparaître l'amortissement du bâtiment.

Réponse de M. Dominique BACHELEY : nous, CD39, ne sommes pas dans les critères qui rendent ce document obligatoire. Cependant, il y travaille mais c'est un exercice difficile quand on n'est pas comptable.

### **15 : Coupe de France.**

Suite à l'intervention de M. Jean-Marie MARAUX, le tirage est différé. Il semblerait que les trois clubs jurassiens encore en lice (Damparis, Sportivement Pétanque et Mont sous Vaudrey) soient retenus pour un tour régional reporté en septembre. Donc, il faut attendre pour la nouvelle coupe de France.

### **16 : Désignation de membres extérieurs à la commission de discipline.**

M. Denis TROSSAT est volontaire et donc intègre cette commission.

### **17 : Saison 2021.**

Le Président confirme que le calendrier est prêt et qu'il ne dépend plus que des autorisations gouvernementales et préfectorales. Il semble acquis qu'aucune compétition ne pourra avoir lieu avant le 24 avril. L'état d'urgence s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

**POINT SUR LA GESTION DES LICENCES, MUTATIONS 2021 : Situation à la date du 27/02/2021 :**

Licences : 575 licences établies, soit 37.90 % par rapport aux 1517 licences établies en 2020, soit un négatif de 942 licences.

533 licenciés seniors dont 403 masculins et 130 féminines répartis comme suit :

262 vétérans : 211 masculins et 51 féminines

271 seniors : 192 masculins et 79 féminines  
42 licenciés jeunes dont 26 masculins et 16 féminines  
13 juniors (4 masculins et 9 féminines)  
17 cadets (14 masculins et 3 féminines)  
11 minimes (7 masculins et 4 féminines)  
1 benjamin (1 masculin et 0 féminine)  
14 créations de nouvelles licences ont été validées.

Mutations :

12 mutations internes traitées  
5 mutations externes sortantes ont été comptabilisées  
3 mutations externes entrantes ont été établies.

Le Responsable « Licences CD 39 »

Antoine MARTINELLO

**18 : Délégués au congrès d'Evian.**

Pas de délégués, celui-ci sera en vision conférence.

**19 : Questions d'intérêt général et allocutions.**

Le rapport suivant n'a pu être présenté par M. Guillaume PICARD, référent CD39 pour le Handisport. Faute de temps, celui-ci est donc intégré dans ce compte rendu.

Bonjour,

Je remercie d'abord Paulo et le comité pour cette mission qui m'a été confiée. Je suis devant vous aujourd'hui d'abord grâce à vous ! Votre tolérance m'a permis de m'intégrer et de m'épanouir dans un sport qui n'était pas le mien au départ et qui est devenu rapidement une passion. Là où l'état a créé des lois d'intégration, le sport le fait naturellement.

J'ai pris cet engagement pour plusieurs raisons :

Pour rappel une convention entre les CD39 pétanque/handisport a été signée en juin 2020.

Comme vous le savez Thibaut Vojeik de GY a entamé une démarche forte auprès de la fédération pour le développement handisport, étant concerné directement il m'a semblé opportun d'emboîter le pas afin de permettre de faire évoluer encore notre sport et j'espère voir un jour naître un championnat National.

Il me tient à coeur également de pouvoir permettre à des personnes comme moi en situation de handicap de pratiquer la pétanque.

Je compte sur tous les acteurs actuels et de demain pour promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans nos clubs afin de permettre à certains d'entre eux de partager un sport qui est accessible à tous, à tout âge et de cultures différentes. Je me tiens à disposition pour accompagner joueurs et clubs dans cette intégration.

Enfin j'espère que ces efforts permettront quand le temps le permettra d'organiser des manifestations dans notre département et comme je l'ai dit auparavant un champion de France.

Guillaume PICARD



M. Jean-Marie MARAUX, Président d'Honneur du CD39 et trésorier général de la FFPJP prend la parole pour annoncer en avant-première les mesures prises par la FFPJP ces dernières heures. Il tient à rappeler que la fédération travaille activement et qu'elle n'est, en aucun cas, responsable de l'arrêt de la pratique en compétition. Elle est soumise aux décisions ministérielles.

La réponse négative du Ministère à notre proposition de Plan de Reprise...

« *La question de la reprise des compétitions amateurs est un sujet sensible qui ne concerne pas uniquement la pétanque mais l'ensemble du mouvement sportif... Nous sommes parfaitement conscients des difficultés auxquelles vous êtes confrontés.... L'apparition de zones de contamination intenses sur le territoire ne favorise pas les mesures d'assouplissement aujourd'hui.* »...et l'annonce du 1er Ministre du 26 Février 2021 qui repousse les décisions de confinements au 6 mars 2021 nous amène aux décisions reprises ci-après.

Cependant la fédération affirme d'ores et déjà sa volonté de tout faire pour conserver les CDF et leurs qualificatifs avec un réaménagement du Calendrier 2021.

- La pratique en groupe (s) de 6 reste en vigueur dans nos clubs suivant notre Plan de la Phase 10 sauf interdictions possibles des préfets et maires.

- Aucune compétition ne peut être organisée jusqu'à nouvelle instruction. Les personnes ou structures qui s'aviseraient d'organiser des concours, qu'elles soient fédérées ou d'initiatives isolées ou privées, exposent leur responsabilité individuelle ou de groupes aux sanctions des autorités locales, territoriales et services d'état compétents.

- Le tour de Coupe de France du 14 Mars 2021 est annulé. Le comité de Pilotage FFPJP étudie une nouvelle solution permettant de conserver les clubs 2020- 2021 encore qualifiés.

- Le Comité Directeur travaille au réaménagement du Calendrier Officiel, suivant le scénario N°3 initialement prévu, avec démarrage des qualificatifs départementaux aux CDF le WE du 24 Avril 2021. Tous les Championnats Départementaux sont inscrits au nouveau calendrier mais seuls les Championnats Régionaux Triplettes (jeunes, féminins, promotion, vétérans, masculin et provençal) pourront être organisés. Cette révision du calendrier comprend la Coupe de France et le CNC.

- Nous travaillons d'ores et déjà sur un calendrier prévisionnel au cas où les compétitions ne pouvaient reprendre qu'après la fin avril.

La fédération sera prête à reprendre ses compétitions dès qu'autorisées et à n'importe quel moment. Nous comptons sur votre compréhension des mesures prises, en fonction des directives sanitaires d'état, dans l'intérêt de la santé de nos pratiquants et licenciés.

La bonne nouvelle est que 83% des clubs sont affiliés mais moins de 50% de licences réalisées à ce jour.

En mars, 2 candidats à la présidence seront en lice lors du congrès en visio d'Evian.

Intervention de M. Grégory BONNOT : « beaucoup de licenciés attendaient un geste de la fédération sur la licence, comme par exemple, une remise de 5 euros.

Réponse de M. Jean-Marie MARAUX : la fédération a préféré garder cet argent afin d'être en mesure de garantir des actions en 2021 contrairement à d'autres fédérations qui se retrouvent en difficulté pour établir leur budget de cette année après avoir consenti des remises importantes sur les licences.

M. Claude AZEMA, Président de la FFPJP, prend la parole. Il dit son plaisir de se retrouver en présentiel et que le fait que cela ait été rendu possible est un véritable tour de force du CD39. En effet, le Préfet méconnaît le monde du sport d'où certaines décisions très contestables. Il évoque les dispositifs mis en place pour l'aide à la reprise de licence : une allocation de l'ANS et pour les plus défavorisés, le CDOS du Jura apporte une aide de 10 euros par licence.

La reprise des compétitions, comme cela est déjà rendu possible dans certaines disciplines, supposera le maintien des interdictions de buvette, handicap important pour les organisateurs.

Il adresse ses félicitations à M. Michel BOURGEON, qu'il qualifie de « super élément » et qu'il aura d'autres rôles à jouer même s'il délaïsse ses engagements dans le CD39.

Il félicite le CD39 et le pôle financier en particulier, qui a su solliciter les aides là où elles existent. Ces aides seront reconduites en 2021.

Il est confiant pour le championnat du Monde de Lausanne en juillet pour lequel 4000 places ont déjà été vendues. La plupart des délégations acceptent le protocole sanitaire, se pose le problème de la quarantaine et le coût qu'elle représente si elle était encore obligatoire à ce moment-là.

Quant au règlement, il subit quelques modifications qui seront applicables dès que les compétitions pourront reprendre. Celles-ci sont consultables sur le site de la FIPJP.

Question de M. Patrick PETETIN : comment se procurer des places pour le championnat du Monde de Lausanne, le site est indisponible ?

Réponse de M. Claude AZEMA : il se renseigne.

Question de M. Tony MONNET : qu'en est-il des formations initialement prévues en novembre-décembre ?

Réponse de M. Paulo DE BASTOS : le référent régional M. Ludovic BAUDEMONT reprendra contact avec les CD organisateurs et les candidats lorsque cela sera possible.

Intervention de Mme Françoise GAUTHIER : ¼ des licences est effectué pour les Corporatifs. Sans cette compétition, ces licences sont perdues à l'heure actuelle. Elle s'interroge sur les concours sauvages et les autorisations préfectorales.

Réponse de M. Claude AZEMA : C'est de la responsabilité des organisateurs et le CD39 ne peut intervenir directement sur ces décisions.

## **20 : Remise des récompenses.**

MERITE NATIONAL : 1

Mme OUTREY Yvette (PBJ).

MEDAILLE D'OR : 9

Mmes BOURGEON Laurence (Champvans), JARCELLAT Jocelyne (PBJ) et SOLETTI Martine (ABJ).

MM. BACHELEY Dominique (Mont sous Vaudrey), JEAN-PROST Claude (ABJ), POINT Gabriel (ABJ), TROSSAT Denis (Passenans), VAUTHIER Hervé (ABJ) et VERNIER Pierre (ABJ).

#### MEDAILLE D'ARGENT : 9

Mmes LAMAIN Chantal (Mont sous Vaudrey), MARTINELLO Adrienne (ABJ), PIPOZ Chantal (ABJ) et ROUSSELOT-EMART Eliane (ABJ).

MM. CHALOYARD Jean (ABJ), CLERC Jean-Pierre (ABJ), DE BASTOS Armando (Mont sous Vaudrey), MONNET Tony (Gouriboule) et SIMONIN Alain (ABJ).

#### MEDAILLE DE BRONZE : 9

Mmes LAVILLE Monique (Salins) et THEVENOT Josiane (Bletterans)

MM. FAIVRE Michaël (Damparis), GUITRAUD Jacky (Bletterans), PICARD Guillaume (Bletterans), ROSAIN Guy (ABJ), SAGOT Maxime (ABJ), SECCIA Blaise (Salins) et SILVA Alexandre (ABJ).

#### DIPLOME D'HONNEUR : 36

Mmes BAILLY Nelly (Clairvaux), BORNAT Laurence (ABJ), DOLE Valentine (Salins), DOLE Océane (Salins), DOLE Marine (Salins), FAIVRE Françoise (Clairvaux), GAGLIARDI Maud (Salins), JACQUEMARD Angélique (Mont sous Vaudrey) et PERRIN Jacqueline (ABJ).

MM. BLONDEAU Jacques (Poligny), BONNOT Guy (ABJ), BOUTON Fabrice (DPC), BRANTUS Philippe (ABJ), CHARLOT Pascal (ABJ), CHAUSSON Fernand (Bletterans), DA SILVA Anthony (Morez), DELVAL Patrick (Bois d'Amont), DONGUY Frédéric (ABJ), ETHEVEAUX Didier (ABJ), ETIGNARD Philippe (Clairvaux), FAIVRE-PICON Pascal (Salins), FLAGEL Michel (Moirans), FOURNIER Grégory (Poligny), LORIEUL Arnaud (Champagnole), MARTINELLO André (ABJ), NICOLAS Eric (ABJ), PERRIER René (Poligny), PICHERY Fabrice (ABJ), PILLOT Eric (Champagnole), PINSON Valentin (Champagnole), QUINTARD Daniel (Champagnole), REYBARD Olivier (ABJ), REYNAUD Pierre (Poligny), SELVA Jean-Pierre (Bletterans), VENET Florian (ABJ) et VULIN Gérard (ABJ).

Le Président DE BASTOS termine par remercier tous les présents, en insistant sur le bonheur qu'il ressent à voir toutes ces personnes réunies en un même lieu. Il insiste sur l'importance de ceux et celles qui sont présidents, présidentes de club. Sans eux, rien n'est possible, ils méritent tout le respect qui leur est dû, surtout en cette période. Il salue bien sincèrement Jean-Marie et Claude. Il termine par un message d'espoir : toutes les pandémies ont été vaincues, aucune dans l'Histoire n'a résisté à l'Homme alors que les moyens technologiques et financiers n'étaient pas les mêmes. « Alors, soyons positifs, nous nous retrouverons autour d'un verre à la buvette et on aura les boules en main. »  
Merci !

Il est 16h20 : l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée par le Président.

Tous les clubs repartent en récupérant le kit (gabarit et boules) personnalisé réalisé par M. Jérémy MARAUX.